

Comme je l'ai expliqué au député, le ministre présentera à la Chambre des directives une fois qu'il aura examiné—et examiné lui-même—à fond tous les aspects que le député a signalés. Sans doute celui-ci tient-il à ce que le ministre connaisse bien tous les faits, de façon à apporter les changements que le député préconise. Voilà pourquoi il se renseigne.

M. Keeper: Monsieur le président, je me réjouis que le ministre nous revienne avec des recommandations précises. Nous les attendons avec impatience.

En l'absence du ministre, le secrétaire parlementaire pourrât-il nous dire ce qu'un cadre supérieur doit faire pour perdre la confiance du gouvernement. Les gaspillages en question remontent bien à l'époque de l'ancien gouvernement, mais c'est le gouvernement actuel qui témoigne toute sa confiance au sous-ministre des Travaux publics.

Combien un sous-ministre doit-il gaspiller d'argent pour que le gouvernement actuel le tienne pour incompetent? Comment le gouvernement actuel peut-il accorder sa confiance à un haut fonctionnaire qui a tant gaspillé l'argent des contribuables? J'aimerais bien que le secrétaire parlementaire me dise comment le gouvernement actuel peut qualifier de compétent un haut fonctionnaire qui a présidé à un tel gaspillage des deniers publics?

M. Stewart: Monsieur le président, j'aimerais bien que le député me dise quel gaspillage il a constaté depuis que le nouveau gouvernement est en place. Toute la question est là. C'est le ministre qui est responsable. Il rend compte à la Chambre de ce qui se passe au sein du ministère des Travaux publics, mais il n'a rien à se reprocher à propos de ce qui s'est passé sous le précédent gouvernement, même si le député voudrait lui en imputer le blâme. Je suis désolé. Le ministre prendra les décisions et je suis persuadé que le sous-ministre suivra ses instructions, à la satisfaction de tous.

M. Keeper: Monsieur le président, il nous est difficile d'avoir confiance dans le gouvernement actuel alors qu'à la première occasion, le ministre des Travaux publics ne peut trouver le temps nécessaire pour être présent à la Chambre, afin d'étudier son propre projet de loi. Comment pouvons-nous avoir confiance dans un gouvernement qui agit de cette façon?

Le secrétaire parlementaire a déclaré que tout cela s'était produit dans le passé et n'allait pas se reproduire à l'avenir. C'est à la législature actuelle que le vérificateur général a fait rapport de ce qui se passe au sein du ministère des Travaux publics. Même si des millions de dollars ont été gaspillés par ce ministère, le gouvernement actuel dit avoir confiance dans le haut fonctionnaire qui est chargé du fonctionnement de ce ministère. C'est là une décision prise par le gouvernement du secrétaire parlementaire et non par le gouvernement précédent. Ce dernier n'avait pas reçu le rapport du vérificateur général dans lequel on précise que le gouvernement a gaspillé de l'argent du fait que le ministère des Travaux publics n'a pas fourni des renseignements suffisants au Conseil du Trésor. C'est le gouvernement actuel qui décide qu'un haut fonctionnaire a les compétences voulues pour conserver son poste même si, sous sa direction, le ministère a gaspillé tout cet argent.

Travaux publics—Loi

Que devrait faire un haut fonctionnaire pour que le gouvernement décide de le déclarer incompetent? Combien de deniers publics un ministère devra-t-il gaspiller sous la direction d'un sous-ministre avant que le gouvernement actuel qualifie le fonctionnaire en question d'incompétent?

M. Stewart: Monsieur le président, le député échafaude des hypothèses ineptes.

M. Keeper: Hypothèses?

M. Stewart: Ce sont bien là des hypothèses. Le député demande quelles mesures notre ministre prendra. Or tout cela s'est produit dans le passé. C'est un peu comme essayer de voir ce que contient un cadeau de Noël sans défaire l'emballage. Un peu de patience, le député verra alors.

M. Keeper: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire a déclaré qu'il s'agissait là d'hypothèses. Or, le rapport du vérificateur général prouve sans aucun doute que le ministère des Travaux publics a gaspillé tout cet argent. Je voudrais donc simplement savoir combien d'argent un ministère doit gaspiller sous la direction de son sous-ministre pour que le gouvernement juge que c'est inacceptable? Existe-t-il une limite à partir de laquelle le gouvernement perd confiance dans un fonctionnaire qui a présidé à un tel gaspillage au sein d'un ministère?

Le secrétaire parlementaire ne cesse de nous dire que cela s'est produit dans le passé. C'est vrai, mais c'est rendu public aujourd'hui et le sous-ministre est toujours en place. Le secrétaire parlementaire a dit avoir pleine confiance en lui. Je voudrais savoir sur quels facteurs se fonde le gouvernement pour juger du rendement de ses hauts fonctionnaires?

M. Stewart: Monsieur le président, au contraire. Je dis avoir pleine confiance non seulement dans le sous-ministre mais également dans le ministre qui connaît bien ce portefeuille. S'il croit que les changements sont possibles avec le personnel actuel, alors je suis tout à fait d'accord avec lui. Tant qu'il ne sera pas évident que rien ne change et que le ministère n'est pas bien administré sous la direction du ministre actuel, je crois que le député est à côté de la plaque. Il parle du passé. Il n'a pu reprocher au gouvernement une seule des mesures concrètes qu'il a prises depuis son arrivée au pouvoir. Je le répète, on prend à l'heure actuelle des mesures et la politique est mise en œuvre sans entrave.

• (1230)

M. Keeper: Monsieur le président, le tableau que nous offre le gouvernement n'a rien pour nous inspirer confiance. Le ministre est absent de la Chambre alors qu'on débat son projet de loi et le secrétaire parlementaire est incapable de nous dire précisément quelles mesures le gouvernement va prendre pour éviter le gaspillage des deniers publics à l'avenir. Le gouvernement refuse de nous préciser ses solutions aujourd'hui. Pourtant, d'un autre côté, il dit avoir toute confiance dans le sous-ministre, le fonctionnaire qui était en place lorsque tout ce gaspillage a eu lieu.